AMAP du Potager

3 Place Dewailly 80 000 AMIENS Référente : Cylène 0612563548 www.amapdupotager.fr



GAEC VANDOOLAEGHE

16 r Paul Grognier 80540 BOVELLES Certifiée AB depuis 1999 par Qualité France Producteurs : Julien et Cédric Vandoolaeghe ☎ 03 22 38 90 18

Contrat d'engagement « Œufs » 16 Janvier au 18 Décembre 2025

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Engagements des producteurs :

- > Livrer tous les 15 jours des œufs frais issus de sa production du jour
- > Etre transparents sur les méthodes de travail.
- Etre présents aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'exploitation
- Accueillir sur l'exploitation, les adhérents à l'AMAP au moins une fois pendant la saison d'engagement (inscription préalable).

Engagements de l'adhérent :

- ➤ Etre adhérent à l'association « Amap du Potager», cotisation annuelle de 12€.
- > Pré-payer tous les œufs pour la saison complète.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre ses oeufs (trocpanier permet de revendre ou d'échanger ses œufs en écrivant un mail à trocpanier-amap-dupotager@googlegroups.com).
- > Tous les œufs non retirés ne pourront être récupérés.
- > Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée(s) générale et exceptionnelles.

Engagements communs:

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sousou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- > Aucune décision entrainant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et les producteurs.

Œufs tous les 15 jours :

- A la signature du contrat, le consommateur décide du nombre d'œufs qu'il souhaite récupérer tous les 15 jours.
- Les œufs livrés sont ceux pondus le jour de la distribution : catégorie « A », calibre Moyen à Gros , issus de volailles élevées en plein air et nourries avec 90 % d'ingrédients d'origine agricole provenant de l'agriculture biologique et produits sur l'exploitation (sauf compléments de vitamines, minéraux et oligoéléments). L'exploitation est certifiée AB depuis 1999.
- La saison débute le 16 Janvier 2025 et se termine le 18 Décembre 2025. Des œufs BIO d'une autre exploitation seront distribués en raison du vide sanitaire, dates non communiquées pour l'instant.
- Possibilité pour l'adhérent de retirer 1 à 2 distributions du contrat, en précisant les dates dès la signature du contrat.
- \triangleright Le prix selon le nombre de distributions (1 œuf = 35 centimes d'euros) :

Les <u>24 distributions pour l'année 2024</u> sont fixées les jeudis suivants

Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
16 30	13 27	13 27	10 24 (x2)	22	05 19	03 17 31	14 28	11 25	09 23	06 20	04 18

Pour la saison 2025, il y aura 24 distributions, dont une double, soit 25 au total.

Merci de barrer les distributions non désirées

Nombre de distribution :

Nombres d'oeufs : 6 / 10 / 12 / 18

Prix: 0,35 cts

Total:

(exemple: 25 distributions X 10 œufs X $0.35 = 87.5 \in$)

o J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées à d'autres adhérents de l'association.
o Je m'inscris à trocpanier pour prendre les œufs d'un autre adhérent en plus des miens, pendant ses absences (trocpanier-amap-dupotager@googlegroups.com).

Règlements aux producteurs:							
☐ Espèces (merci de faire l'appoint) ☐ Chèque(s) à l'ordre de Mr VANDOOLAEGHE							

Adresse E-mail (en majuscule):

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, accident de production....) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité de la perte d'un maximum de deux productions. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique devra réunir les adhérents et les producteurs.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent

Fait à: le:

Nom et signature adhérents : Producteurs : VANDOOLAEGHE

GAEC VAND O LAEGHE

16, rue Paul Crognier

80540 BOVELLES

Tél.: 03 22 38 90 18
Siret: 480 249 770 00011